



DÉCISION N° 000 702 /26/D/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/ypc du 24 JUL 2026
Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert N°000000067/AONO/MINEE/CIPM/2026 DU 15 JUIN 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VINGT-UN (21) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA REGION DU CENTRE, EN DEUX (02) LOTS (EN PROCEDURE D'URGENCE).

Financement : Budget d'Investissement Public MINEE(Intervention d'Urgence en Eau),
exercice 2026.

LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE,

- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n°2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu les décrets n°2018/191 du 02 mars 2018 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu la Lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu La circulaire N°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu La circulaire N°0001877/C/MINFI du 31/12/2025 Portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
Considérant l'Avis l'Appel d'Offres National Ouvert N°000000067/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 15 juin 2026 ;
Considérant le procès-verbal N°000000068/L/MINEE/CIPM/2026 du 16 juillet de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
Considérant le Communiqué portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert N°000000067/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 15 juin 2026.

DECIDE:

Article 1^{er} : Les soumissionnaires ci-après cités et déclarés attributaires des Marchés relatifs à l'Appel d'Offres National Ouvert N°000000067/AONO/MINEE/CIPM/2026 du 15 juin 2026.

Soumissionnaires	N° de LOT	Montant proposé TTC en FCFA	Délai D'exécution
AZIZ SOLUTION SARL	1	93 232 530	05 mois
ETS MAISON DE L'EAU	2	84 965 625	05 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP
- CIPM MINEE
- ARMP
- ARCHIVES CHRONO



(MAÎTRE D'OUVRAGE)

Cloundou Essomba Gaston